

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2021

A la Mairie de Lavergne à 18 heures 00

Sous la Présidence de Didier BES

Date convocation : 02 avril 2021

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Manon JOYEUX, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE, Céline SER

Absent(s) excusé(s) :

Secrétaire de séance : Manon JOYEUX

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance : est désignée secrétaire de séance Mme Manon JOYEUX
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 02 mars 2021 à l'unanimité.

1) COMMUNE DE LAVERGNE :

- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE de LAVERGNE ANNEE 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de la Commune de Lavergne pour l'exercice 2021, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **472 288,38 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **606 462,92 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif de la Commune 2021,

Vu la note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2021 de la commune

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le budget primitif 2021 de la Commune arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	472 288,38 €	472 288,38 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	606 462,92 €	606 462,92 €
TOTAL	1 078 751,30 €	1 078 751,30 €

Présentation de la note brève et synthétique du budget primitif 2021 de la commune de Lavergne, annexée au présent PV.

- POINT SUR LE SMASP – écoles Lavergne-Thégra

Monsieur le maire donne la parole à Dominique FROMENTEZE, qui rend compte des difficultés liées aux divers arrêts maladie et aux remplacements correspondants du personnel. Il rappelle que le budget du Syndicat Mixte d'animation scolaire et périscolaire Lavergne-Thégra a été réalisé en fonction de tous ces événements et au plus juste.

- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 ;

Vu que les dispositions de la loi de finances pour 2020 (n° 2019-1479 du 28 décembre 2019) ont modifié les règles applicables en matière de fiscalité locale directe, particulièrement en matière de taxe d'habitation (TH).

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi des finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Monsieur le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2020 :

Taxe d'habitation: 11,31 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,51 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 183,49 %

Il ajoute que la commune ne percevra plus de taxe d'habitation à partir de 2021 hormis celle des résidences secondaires. Le taux de TFB du département, qui est de 23,46 %, sera ajouté à celui de la commune en 2021.

Vu le budget principal 2021, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 166 460€

Considérant que la commune de Lavergne entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population, une hausse de 2 % de la fiscalité pour maintenir l'autofinancement et l'effort d'investissement de la collectivité est nécessaire.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 de 2 %
- **VOTE** les **nouveaux taux pour 2021** comme suit :
 - **Taxe foncière bâti = 42.81 %**
 - **Taxe foncière non bâti = 187,16 %**

- ACHAT TERRAIN Daniel BOY parcelle AB 143

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le point c en question diverse du compte rendu de la séance du conseil municipal du 2 mars dernier.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Daniel BOY domicilié "La Sybadie" 46240 Montfaucon concernant une cession d'un terrain de sa propriété au lieu-dit « Blancal-Haut » 46500 LAVERGNE parcelle AB 143 d'une superficie de 13 670 m².

Vu la promesse de vente de Monsieur Daniel BOY domicilié "La Sybadie" 46240 Montfaucon, en date du 2 avril 2021, pour un prix global de vente d'un montant de 20 000 €.

Vu le relevé cadastral concernant les parcelles AB n° 143 pour une superficie totale de 13670 m² ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** l'acquisition de la parcelle de terrain section AB n° 143 pour une superficie totale de 13670 m² et pour un montant de vingt mille euros (20 000,00 €),
- **VALIDE** le prix d'achat à 20 000,00 € TTC,
- **AUTORISE** le Maire à faire toutes diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cette parcelle de terrain pour un prix de 20 000,00 € TTC.
- **DECIDE** de prendre à sa charge les frais annexes à cette acquisition, à savoir, les frais notariés ou acte administratif ;
- **AUTORISE** le maire à signer tous documents et acte notarié et/ou administratif afférents à cette opération ;
- **DECIDE DE CREER** l'opération n° 141 : ACHAT TERRAIN et d'y inscrire les dépenses correspondantes, afférentes à cet achat.

2) ECOBARRI DU POUCHOU BP LOTISSEMENT

- APPROBATION BP 2021 LOTISSEMENT ECOBARRI DU POUCHOU

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du lotissement Écobarri du Pouchou de la Lavergne pour l'exercice 2021, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **48 731,62 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **65 465,60 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif du lotissement Écobarri du Pouchou de la Lavergne 2021

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le budget primitif 2021 du lotissement Écobarri du Pouchou de la Lavergne arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	48 731,62 €	48 731,62 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	65 465,60 €	65 465,60 €
TOTAL	114 197,22 €	114 197,22 €

- VENTE DU LOT N° 2 - TERRAIN ECOBARRI

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur MALET Gilles, domicilié lieu-dit « le bourg » 46500 GRAMAT, souhaite acquérir le lot n° 2, du lotissement Écobarri du Pouchou, sis au lieu-dit Pouchou – 46500 LAVERGNE.

Le lot n° 2 est composé de 2 parcelles, ces parcelles figurent au cadastre en section AK n° 434 et AK n° 437 et sa contenance totale est de 851 m².

Monsieur le maire rappelle la délibération n° 2016_15 du 25 février 2016 fixant le prix de vente à 22,00 € TTC le m², ainsi que la délibération n° 2017_30 du 12 avril 2017 fixant la TVA sur marge.

Monsieur le maire rappelle que le dépôt légal des documents concernant les ventes des 6 lots du lotissement ont été déposés auprès de Me DECAUX Florian - Me Claire DÉCUP-DECAUX – Notaires associés – 182 avenue Gaston Monnerville – 46400 SAINT CERE.

Vu la délibération n° 2016_15 du 25 février 2016 fixant le prix de vente à 22,00 € TTC le m²,

Vu délibération n° 2017_30 du 12 avril 2017 fixant la TVA sur marge,

Vu le dépôt légal des documents du lotissement Écobarri du Pouchou auprès de Me DECAUX Florian - Me Claire DÉCUP-DECAUX – Notaires associés – 182 avenue Gaston Monnerville – 46400 SAINT CERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE VENDRE** à Monsieur MALET Gilles, domicilié lieu-dit « le bourg » 46500 GRAMAT, le lot n° 2 du lotissement Écobarri du Pouchou, parcelles référencées au cadastre en section AK n° 434 et AK n° 437, d'une contenance totale de 851 m², moyennant le prix 18 722 € TTC, avec une TVA sur marge de 16,47 %, pour un montant HT de 16 074,53 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à venir ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

3) SERVICE ASSAINISSEMENT LAVERGNE :

- APPROBATION BP 2021 SCE ASSAINISSEMENT LAVERGNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du Sce Assainissement de Lavergne pour l'exercice 2021, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **40 044,22 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **25 742,74 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif du Sce Assainissement de Lavergne 2021

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le budget primitif 2021 du Sce Assainissement de Lavergne arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	40 044,22 €	40 044,22 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	25 742,74 €	25 742,74 €
TOTAL	65 786,96 €	65 786,96 €

4) SERVICE EAU LAVERGNE :

- APPROBATION BP 2021 SCE EAU LAVERGNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du Sce Eau Potable de Lavergne pour l'exercice 2021, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **48 875,93 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **21 346,42 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif du Sce Eau Potable de Lavergne 2021

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le budget primitif 2021 du Sce Eau Potable de Lavergne arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	48 875,93 €	48 875,93 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	21 346,42 €	21 346,42 €
TOTAL	70 222,35 €	70 222,35 €

- SCE EAU LAVERGNE ADOPTION COMPTE AFFERMAGE 2020

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Thierry BOUSSAC qui présente à l'Assemblée le compte d'affermage Eau Potable 2020 désigné ci-dessus, vérifié par le service de la mission conseil de l'exploitation du service de l'eau.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le présent compte d'affermage d'eau potable 2020 dont un exemplaire sera remis, pour suite à donner, à Monsieur le Receveur Municipal de Gramat et annexé à cette délibération.

5) CINE BELLE ETOILE 2021

Dans le cadre de sa compétence la communauté de communes Cauvaldor a lancé le 12 février 2021 l'appel à candidature « Ciné Belle Etoile » à destination des mairies du territoire. Le but étant de contribuer à la mise en place d'une programmation cinématographique de plein air, gratuite, ouvert à tous, entre juillet et août 2021 : Ciné Belle Etoile. Les candidatures peuvent être portées par :

- Les communes ;
- **Les comités des fêtes en collaboration ou autres associations avec les mairies (sur délibération de la mairie) ;**
- Les groupements de plusieurs communes Cauvaldor ;

Le coût d'une séance plein air est de 1 200 € dans le cas où la candidature est retenue, la communauté de communes s'engage à financer 700 € du coût de la séance (hors matériel divers).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association Lavergne Point Rencontre, représentée par son Président Patrick BOY, souhaite candidater pour l'édition 2021 Ciné Belle Etoile et participer au coût de la séance. Au niveau de la programmation cinématographique, l'association souhaite se positionner sur un film grand public, permettant au plus grand nombre d'en bénéficier.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** l'association Lavergne Point Rencontre à candidater à l'opération Ciné Belle Etoile 2021 pour la commune de Lavergne.
- **DIT** que l'association Lavergne Point Rencontre prendra à sa charge les 500 € du coût de la séance restant.
- **AUTORISE** l'association Lavergne Point Rencontre à signer tous les documents afférents à l'opération.
- **AUTORISE** l'association Lavergne Point Rencontre à occuper le domaine public de la salle polyvalente pour cette programmation cinématographique de plein air.

6) CONVENTIONS ALLIANCE TRES HAUT DEBIT (ALL'FIBRE) pour implantation 1 armoire et pour utilisation du Génie Civil et implantation de fourreaux sur le domaine public place de la mairie

Dans le cadre du déploiement de la Fibre sur la commune de Lavergne il est nécessaire de conventionner avec ALLIANCE TRES HAUT DEBIT (ALL'FIBRE) ZA de Bel Air - 471 avenue du Cause - 12850 ONET LE CHATEAU, pour les travaux implanter sur la commune.

Les conventions sont les suivantes :

- 1 Convention pour l'implantation d'une armoire sur le domaine public communal - site "place de la mairie - parking derrière la mairie"

- 1 Convention pour l'utilisation du Génie Civil et implantation de fourreaux sur le domaine public communal - site "place de la mairie - parking derrière la mairie"

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les conventions avec le ALL'FIBRE, annexées à la présente délibération.

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer ces 2 conventions :

- 1 Convention pour l'implantation d'une armoire sur le domaine public communal - site "place de la mairie - parking derrière la mairie"
- 1 Convention pour l'utilisation du Génie Civil et implantation de fourreaux sur le domaine public communal - site "place de la mairie - parking derrière la mairie"

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h.

Didier BES

Thierry BOUSSAC

Patrick BOY

Véronique CANITROT

Aurore COUDERC

Dominique FROMENTEZE

Manon JOYEUX

Chantal MASMAYOUX

Johan MAZIERO

Jean-Louis RIGOUSTE

Céline SER